



Compagnons De l'Arc Genève

Informations aux futurs membres

Notre Compagnie, formée d'une centaine de membres, dont trente-huit pour-cent de dames, donne la possibilité aux aficionados de Robin Hood ou de Howard Hill de pratiquer toutes les formes de ce sport. Cela va du tir FITA, tir olympique, ou le tir nature en forêt. Nous disposons de deux sites permettant ces activités.

Un Club House est à disposition des membres pour des réunions et repas en commun. Un atelier et un hangar abritent l'outillage et le matériel nécessaire à nos activités.

Si nos membres sont nombreux à participer aux diverses compétitions inscrites au calendrier en Suisse et ailleurs, le but premier de notre Compagnie est la convivialité, l'entraide entre Compagnons et l'apport du parrainage pour chaque membre.

*Les Compagnons de l'Arc ne donnent pas de cours tel que cela se pratique dans d'autres clubs avec des personnes qualifiées et reconnues par des instances fédérales mais comme cité ci-dessus agit par parrainage. Il n'y a pas de jour ou d'horaire fixe pour se réunir, les Compagnons se retrouvent sur le terrain au chemin des Blanchards selon leur affinités, rendez-vous sur **WhatsApp** ou selon les disponibilités professionnelles. Les mardi, mercredi, après-midi et soir sont les plus fréquentés. Les diverses installations sont ouvertes à chacun toute l'année.*

La Compagnie a ses activités propres, soit : Le Tir du Roy au printemps, le Safari et le tir anniversaire en automne. D'autres manifestations non ponctuelles arrivent aussi. Une soirée en fin d'année et notre assemblée générale en janvier garnissent notre calendrier.

Notre Compagnie ne bénéficie pas de subventions comme peuvent en profiter d'autres sociétés sportives. Nous assumons entièrement les frais fixes (Eau et location du terrain) plus l'achat de matériel pour l'entretien des cibles. La cotisation annuelle la plus élevée se monte à 180.00 frs, elle diminue pour les familles et étudiants.

Pour maintenir à peu de frais nos installations, nous organisons en moyenne deux fois dans l'année une journée de travail à laquelle sont invités nos membres.

Comment adhérer à la Compagnie ?

Concernant les adultes : Envoyer une lettre de motivation comprenant noms, adresse, numéro de téléphone, année de naissance, adresse de courriel à l'adresse postale suivante :

*Compagnon de l'Arc Genève
Chemin des Blanchards
1233 Bernex*

Ou par courriel :

comite@cdag.ch

Concernant les mineurs :

Pour les enfants des membres, pas de problème, pour autant que l'un des parents aie passé les tests de compétence et de sécurité, ils sont placés sous l'entière responsabilité de ces derniers. C'est aux parents de juger à quel âge leur enfant est capable de pratiquer ce sport. Le corps médical indique un âge minimum de 12 ans.

Pour les autres enfants mineurs de plus de douze ans, dont les parents ne pratiquent pas, il leur faut un répondant qualifié parmi les Compagnons, que ce dernier accepte la responsabilité de formation et d'accompagnement du mineur. Il faut aussi que le Compagnon jouisse de la pleine confiance des parents. Il est évident que cela complique le recrutement des jeunes mais les règles sécuritaires physiques et morales nous obligent à cela.

La solution pour les jeunes est de suivre les cours donnés par l'ADAGE. (Site internet) Cette association qui représente les sociétés Genevoises dispose de salles de tir durant l'hiver et d'un encadrement adéquat.

Après acceptation du candidat, ce dernier recevra une confirmation du comité par l'intermédiaire du secrétaire. Il sera reçu dans l'année en cours par le comité pour faire part de ses connaissances des us et coutumes des CDAG ainsi que des règles de sécurité.

A la réception de sa lettre de motivation, le Candidat est un Compagnon à part entière. Ses cotisations seront calculées au prorata des mois restant et cela deux mois après son inscription. Ex : Lettre motivation en mai, début cotisations août, soit 5 /12ème

Il sera reçu à l'assemblée générale de janvier, représenté par son parrain et nommé Aspirant. La majeure partie des membres sont des Aspirants, pour accéder au grade d'Archer, il faut accomplir une démarche volontaire. (Voir nos statuts.)

Dès son entrée dans la Compagnie, le Candidat (e) fera en sorte que sa fréquentation du terrain lui permette de faire connaissance avec les autres Compagnons et de se trouver un parrain. Ce dernier agira en qualité de coach. Le nouveau venu ne pourra pas, dès son arrivée tirer seul mais devra être accompagné pour passer les différents tests de compétence et sécurité.

Il est possible dans un premier temps de louer le matériel nécessaire pour se faire une idée sur le type d'arc à acquérir par la suite.

Une fois les tests passés, le Compagnon peut tirer librement sur l'ensemble des cibles que ce soit en forêt ou dans le pré.

Les Compagnons de l'Arc de Genève ne cherche pas nécessairement à grossir mais à accueillir des personnes désireuses de s'intégrer et de participer à leurs diverses activités dans la plus grande convivialité. Si l'information présentée ci-dessus correspond à votre idéal, vous êtes le bienvenu.

Bernex 2018